

Lundi 14 décembre 2020 - Catégorie: **HFR** - Ecrit par **Service de communication**

Reprises des visites sous certaines conditions

Observant une stabilisation du nombre de contamination et d'hospitalisations en raison du Covid-19, le Service du médecin cantonal a validé un assouplissement des règles pour les visites aux patients des hôpitaux et des maisons de naissance, mais à certaines conditions. Dès le mardi 15 décembre, les patientes et patients ne souffrant pas ou plus de covid-19 sont autorisés à recevoir des proches, dans un cadre défini.



Communiqué de presse

Fribourg, le 14 décembre 2020

Reprises des visites sous certaines conditions

Observant une stabilisation du nombre de contamination et d'hospitalisations en raison du Covid-19, le Service du médecin cantonal a validé un assouplissement des règles pour les visites aux patients des hôpitaux et des maisons de naissance, mais à certaines conditions. Dès le mardi 15 décembre, les patientes et patients ne souffrant pas ou plus de covid-19 sont autorisés à recevoir des proches, dans un cadre défini.

Durant la deuxième vague de coronavirus cet automne, les visites à l'hôpital ont été une nouvelle fois suspendues, afin de protéger les patients. Cette règle est assouplie à compter du 15 décembre, étant donné la diminution du nombre de cas ainsi que du nombre d'hospitalisations liés au Covid-19. Cet assouplissement reste soumis à des règles strictes afin de rester vigilant. Les visites sont ainsi possibles qu'à partir du cinquième jour d'hospitalisation. Une seule personne est admise quotidiennement pour une durée maximale d'une heure par jour. Les accompagnants ne sont pas autorisés à l'exception des personnes nécessitant une assistance. Les visites se font en chambre uniquement. L'horaire de visite à l'HFR revient à la normale, soit de 14h00 à 20h00.

Toujours dans le but de protéger les patients, les visiteurs sont priés de respecter les mesures de protection : le port du masque est obligatoire en tout temps. Les visiteurs doivent également se désinfecter les mains avant d'entrer dans la chambre et respecter la distance avec la personne hospitalisée. Les visiteurs veilleront également à garder leurs effets personnels (vêtements, sac à main, etc.) sur leurs genoux ou par terre, toujours à bonne distance du lit du patient.

La visite de patients suspects ou souffrant de Covid-19 reste interdite, sauf cas particulier, notamment lorsque le pronostic vital de la personne est engagé. Des conditions spéciales s'appliquent toujours pour les visites à la Maternité (durée de la présence du père), en Pédiatrie (durée de présence des parents) et pour les visites de proches en Soins intensifs ou durant les situations de fin de vie.

Tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité et le confort des patients. Néanmoins, ces mesures de protection pourront être renforcées à tout moment, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, sachant que les projections pour le mois de janvier sont pessimistes.

Remerciements

Prof. Christian Chuard, médecin chef d'unité d'inféctiologie
T 026 306 01 25, de 12h à 16h

Service de presse

Jeanette Portmann, chargée de communication
T 026 306 01 25

CP - Reprises des visites sous certaines conditions (59.32 Ko)